Les savants de l'Islam se prononcent sur le terrorisme sous toutes ses formes

Écrit par Sheikh Sâlih Al-Fawzân. Publié dans Le terrorisme

Les savants de l'Islam se prononcent sur le terrorisme sous toutes ses formes

Sheikh Salih Ibn Fawzan Abdallah Al Fawzan (Qu'Allah le préserve)

Les savants de l'Islam se prononcent sur le terrorisme sous toutes ses formes, les attentats suicides, les assassinats d'innocents, les Attentats du 11 Septembre...voici la réponse du Sheikh Salih Al-Fawzân...

بسم الله الرحمن الرحيم

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Louange à Allah, Seigneur de l'univers et que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et tous ses compagnons.

Ceci dit :

Il ne fait aucun doute qu'instaurer la paix et la sécurité [dans une société] est une nécessité. L'être humain a plus besoin de la sécurité qu'il n'a besoin de manger ou de boire. C'est pourquoi, lorsqu'Abraham a invoqué Allah, il a demandé la sécurité avant sa subsistance ;

« **… Et quand Abraham supplia: "O mon Seigneur, fais de cette cité un lieu de sécurité, et fais attribution des fruits à ceux qui parmi ses habitants auront cru en Allah et au Jour dernier…** » **(**Sourate2; 126**)**

En effet, les gens ne peuvent pas se procurer la nourriture et la boisson en période d'insécurité ; si celle-ci s'installe dans un pays, les routes par lesquelles transitent les marchandises [ne sont plus sûres et] sont coupées. C'est la raison pour laquelle Allah a prévu pour les bandits de grand chemin la plus dure des punitions :

« **La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment,** » **(**Sourate5; 33**)**

L'islam est venu préserver cinq choses essentielles qui sont : la religion, la vie, l'honneur, la raison et les biens. L'islam a prévu des sanctions sévères à l'encontre de ceux qui portent atteinte à ces cinq choses essentielles, qu'elles appartiennent à des musulmans ou à des non-musulmans qui sont liés par un pacte [avec les musulmans]. En effet, le non-musulman qui jouit d'un accord a les mêmes droits et devoirs que le musulman. Le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : « **Celui qui tue un non-musulman bénéficiant d'un pacte ne sentira pas l'odeur du Paradis** » Hadith rapporté par An Nassaï

Et Allah dit :
«**Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité.…** » **(**Sourate9; 06**)**

Même si les musulmans craignent que les non-musulmans avec lesquels ils ont un pacte ne le rompent, ils n'ont pas le droit de les combattre tant qu'ils ne leur ont pas annoncé que le pacte qui les lient a pris fin ; et il ne leur est pas permis de les attaquer par surprise sans avoir dénoncé officiellement l'accord.

Allah dit :
«**Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec), d'une façon franche et loyale car Allah n'aime pas les traîtres.**» **(**Sourate8; 58**)**

Les non-musulmans dont les relations sont régies par un accord avec les musulmans se divisent en trois groupes :

Al-Mousta'min : celui qui rentre dans un pays musulman, à qui on garantit la sécurité, le temps d'accomplir une mission ; ensuite, quand sa mission prend fin, il rentre chez lui ;

Al-Moucâhid : celui qui rentre dans le cadre d'un accord de paix avec les musulmans, la paix et la sécurité lui sont garanties tant que l'accord entre les deux parties n'est pas rompu. Il est interdit à quiconque de lui porter atteinte, comme il lui est interdit de porter atteinte à un musulman ;

Ad-Dhimmî : celui [qui réside en pays musulman et] qui paie un impôt aux musulmans et obéit à leur loi.

L'islam accorde à ces trois catégories de non-musulmans la sécurité autant dans leur personne, que dans leurs biens et leur honneur ; quiconque les agresse a trahi l'islam, et mérite une peine exemplaire.

C'est une obligation pour le musulman d'être juste, que ce soit envers le musulman ou envers le non-musulman, même s'ils ne font pas partie des trois catégories suscitées. Allah le Très Haut dit :

« … Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser.… » (Sourate5; 02**)**

«O les croyants! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité: cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites... » (Sourate 5; 08**)**

Ceux qui agressent les gens en paix font partie soit de la **secte des Kharijites**, soit ce sont des bandits de grand chemin ou des rebelles (contre le pouvoir en place). Et on se doit de prendre avec chacune de ces catégories des mesures sévères, qui mettent une fin radicale à leur entreprise, et qui mettent les musulmans et les non-musulmans (appartenant aux trois catégories citées ci-dessus) à l'abri de leur mal.

Quant à ceux qui font exploser des bombes, où qu'ils se trouvent, et qui prennent les vies d'innocents, détruisent les biens respectés - des musulmans et des non-musulmans - [tuent les hommes et] rendent ainsi les femmes veuves, et les enfants orphelins, Allah a dit à leur sujet :
«Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est le plus acharné disputeur. -* - Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Et Allah n'aime pas le désordre ! -*- Et quand on lui dit: "Redoute Allah", l'orgueil criminel s'empare de lui. L'Enfer lui suffira, et quel mauvais lit, certes!! » (Sourate 2; 204/206**)**

Ce qui est surprenant, c'est que ces agresseurs qui sortent des limites de la Loi islamique disent que leurs actes [terroristes] font partie du Jihâd sur le sentier d'Allah ! Ceci est un des plus grands mensonges proféré à l'encontre d'Allah, car Allah a considéré cela comme du désordre et non pas comme du Jihâd.

Mais on s'étonne moins quand on sait que les prédécesseurs de ces **Khâridjites** ont déclarés apostats les Compagnons du Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) ; ils ont assassiné 'Uthman et Alî, qu'Allah les agrée - qui sont deux des califes bien guidés et qui font partie de ceux à qui le Prophète a annoncé qu'ils rentreraient au Paradis. Malgré cela, ils les ont tués et ils ont appelé leur geste du Jihâd sur le sentier d'Allah, alors que c'est du Jihâd sur le sentier du diable !

Allah dit à ce sujet :
«Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Tâghoût. Eh bien, combattez les alliés du Diable, car la ruse du Diable est, certes, faible… » (Sourate 4; 76**)**

Et il ne faut pas faire endosser la responsabilité de leurs actes à l'Islam.

Les ennemis de l'islam - parmi les mécréants et les hypocrites - disent que l'islam est une religion de terrorisme, en prenant pour preuve les actes de ces criminels.

Leurs actes ne font pas partie de l'Islam ; ni l'Islam ni aucune religion ne les approuve. Ce n'est rien d'autre que [la manifestation de] la pensée des Khâridjites que le Prophète a incité à tuer : **« … où que vous les trouviez, tuez-les. »**

(Note personnel : le faite de les tuer **revient bien sûr aux autorité et non a l'acte personnel** voir la note de bas de page du livre "Ce qui distingue le Musulman du Polythéiste" édition Anas à la page 42, note de bas de page numéro 54 concernant ce même hadith.)

Mais il est du ressort du gouvernant musulman de les combattre, comme l'ont fait les Compagnons du Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui), sous l'autorité du commandeur des croyants Alî ibn Abî Tâlib, qu'Allah l'agrée.

Certains hypocrites ou ignorants prétendent que c'est dans les écoles musulmanes qu'on leur a inculqué ces idées, que les programmes scolaires contiennent ce genre de pensées déviées, et ils réclament que les programmes d'enseignement soient

changés !

Je dis (en réponse à cela) que ceux qui ont ces pensées déviées ne sont pas sortis des écoles musulmanes, **et ils n'ont pas appris la science chez les savants musulmans**, car ils interdisent que l'on étudie dans les écoles, les instituts et les facultés, et ils méprisent les savants musulmans ; ils disent que ce sont des ignorants, ils les qualifient de « collaborateurs » à la solde des hommes de pouvoir. **Ceux-là apprennent chez ceux qui ont des pensées déviées, et chez des jeunes qui n'ont que peu de science, comme eux.** Ils agissent comme leurs prédécesseurs qui ont traité d'ignorants et d'apostats les savants parmi les Compagnons du Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui).

A partir de maintenant, ce que nous souhaitons, c'est que les parents prennent garde à leurs enfants, et ne les laissent pas aux mains de ceux qui ont des pensées destructrices qui les orientent vers l'égarement et le sectarisme. Qu'ils ne les laissent pas participer à des rassemblements douteux, à des excursions dont ils ne connaissent pas les organisateurs, ou à des camps de loisir qui sont les endroits de prédilection où recrutent ceux qui cherchent à égarer les jeunes et où chassent les loups à l'affût. Qu'ils ne laissent pas leurs enfants en bas âge voyager en dehors de l'Arabie.

Il convient aux savants d'orienter les gens dans la bonne direction, de leur apprendre la croyance authentique dans les écoles, les mosquées et les médias, afin de ne laisser aucune occasion à ceux qui veulent les égarer, qui ne sortent que dans l'obscurité et agissent lorsque les gens de bonne foi ont le dos tourné.

Qu'Allah nous facilite à tous l'apprentissage de la science utile et l'accomplissement des bonnes œuvres, et qu'Il prie et salue sur notre Prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.

Source : Extrait du livre " Que disent les savant de l'Islam sur le Terrorisme " Aux éditions Anas - Publication de l'extrait du livreavec l'accord des éditions Anas.

Réponse de Son excellence le Sheikh Dr Salih Ibn Fawzan Abdallah Al Fawzan (Qu'Allah le préserve), Membre du comité des grands savants et membre du comité permanent des fatwas du Royaume d'Arabie Saoudite.